

DÉCISION DU MAIRE

N° : 24 D 029

SERVICE ANIMATION

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Orchestre national Avignon-Provence - Concert « Le carnaval des animaux » - théâtre Molière de Marignane le 2 février 2024.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle ci-annexé établi entre l'association « Orchestre national Avignon-Provence » et la ville de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Orchestre national Avignon-Provence » portant sur un concert « Le carnaval des animaux », au théâtre Molière de Marignane le vendredi 2 février 2024.

De dire que le montant du contrat s'élève à 14 569,55 € TTC.

Que la dépense est inscrite au budget 2024, nature 6042, service 2290.

Fait à Marignane, le 31 JAN. 2024

Le Maire,
Éric LE DISSÈS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.